

Un habitant informé est un habitant satisfait...

Le Brimontais



«Georges Oierlot, le parcours...»,
La chaudronnerie Collet
Brèves,
Rubriques associatives...



PÂQUES

28/3

Cette année, le mauvais temps a compromis les activités extérieures pour le traditionnel «Pâques des enfants», organisé par La Brimontaise. Heureusement, l'équipe avait une solution de repli et a improvisé un parcours sportif dans la salle communale. A en voir les sourires des petits et des grands, tout le monde a apprécié le moment qui s'est terminé par un verre de l'amitié!



PETIT CLIN SUR LA BRIMONTAISE

Nous avons commencé par un loto le 20 mars dernier qui nous apporte de plus en plus de participants. La brocante du 10 avril était accompagnée du soleil et de sourires.

Lors de la fête patronale du 30 avril au 1er mai, notre premier concours de boule s'est déroulé sous le froid mais dans la bonne humeur. Il a été suivi d'un barbecue et d'un bal.

Un concours de vélo fleuri était organisé mais seuls 2 participants étaient présents. Bravo à eux!

01/5

Sommaire

4	Le mot du Maire	
6	Délibérations	
14	Que se passe-t-il dans notre école?	
21	La Brimontaise	
22	Brèves	
24	«Comment c'était avant à Brimont?»	
25	«Ils ont fêté leurs noces d'or!»	3
26	La chaudronnerie Collet	
27	Sycodec	
28	«Georges Oierlot, le parcours d'un piou-piou brimontois»	

**le
Bri
mon
tais**

Comité de Rédaction/

Commission
Information de
Brimont, Nadine
(La Brimontaise),
Maxime Bugnet et
les maitresses de
l'école de Brimont.

Impression /
Alliance Partenaires
Graphiques

**Conception et
Mis en page /**
Frédéric Blondiaux



#05

Septembre 2016



Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Lors de mon dernier mot, je vous faisais part du projet de regroupement de 144 communes pour former le Grand Reims. Ceci est maintenant acté par la création au 1er janvier 2017 d'une communauté urbaine. Celle-ci aura plus de compétences que celles exercées par notre actuelle communauté de communes. Il nous faudra aborder les dossiers différemment.

Depuis de trop nombreuses années, je vous parle du mur de notre cimetière. Les travaux ont repris et devraient se terminer fin de cette année.

Il a fallu reprendre les fondations, poser des poteaux de renfort, installer des tirants pénétrant sous le cimetière.

Il reste à construire un nouveau mur de 0 m 40 adossé aux éléments Masterblocs.

Cela a été un énorme chantier dont on se souviendra.

Pour l'accessibilité aux ERP (établissements recevant du public), notre commune doit procéder à quelques aménagements devant l'Eglise : bandes tactiles en haut des marches, peinture différenciée en bas des marches, modification de la rampe d'accès (ne sera plus le long du mur mais partira de l'angle de la porte du mur en diagonale pour rejoindre l'angle des marches) et, le long du trottoir, mise en place de 2 emplacements réservés aux handicapés.

4

**le
Bri
mon
tais**

Orange a réalisé de nouvelles études pour installer une antenne sur notre commune suite au refus qu'elle a eu sur son projet rue du Fort. L'emplacement qui convient se situe sur la RD 966 (à gauche en venant de Reims, avant le Craon). Une déclaration préalable a été déposée et il faut attendre le retour des services concernés pour savoir si ce projet peut aboutir. Le dossier peut être consulté en mairie.

La commune a acheté un nouveau tourniquet pour l'aire de jeux des enfants. Ce jeu plaît énormément aux enfants et nous avons dû le remplacer car l'axe était cassé suite à un usage abusif de grands. Eh bien aujourd'hui, on voit des adultes tourner sur ce manège réservé aux 2-7 ans. Ce comportement n'est pas admissible de ne pas respecter ce qui est mis à disposition des tout petits. Sans oublier de parler des dégradations du grillage installé pour la sécurité et des chiens qui se promènent sur le site.

Ménageons ce petit parc à jeux qui fait le bonheur de nos enfants et la joie des parents qui les accompagnent.

Depuis de nombreux mois, j'ai attiré votre attention sur le manque d'effectifs chez nos pompiers.

J'ai souhaité que des volontaires se fassent connaître pour intégrer notre corps, sans succès.

Aujourd'hui nous n'avons plus assez de personnel. Nous allons devoir fermer notre caserne. A moins que

Si quelques personnes se sentent motivées.....

Pour se former, cela serait plus simple maintenant. Venez vous renseigner.

Dans peu de temps il sera trop tard. Quel grand dommage!

La rentrée est maintenant faite pour la majorité d'entre nous. Bon courage à tous.

Jean-Pierre Desplanques





Délibérations Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BRIMONT

6

le
Bri
mon
tais

Séance 29/03/2016

Etaient présents : Mesdames Mademoiselle et Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Nadine GAYET, Lydia MINIER, Jocelyne HOTTE, Frédéric BLONDIAUX, François-Xavier HOTTE.

Absents excusés: Valérie CHENIVESSE (pouvoir à Lydia MINIER), André JACOB (pouvoir à Jean-Pierre DESPLANQUES), Brice GOURNAY, Pierre FORTANE.

**DELIBERATION
n° 01-03-2016**

Fixation des taux d'imposition 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente pour l'année 2016 comme suit:

- Taxe d'habitation : 16.90 %
- Taxe foncière (bâti) : 7.06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 6.91 %
- CFE : 11.70 %

DELIBERATION
n° 02-03-2016

Compte de Gestion 2015 comptabilité « Commune »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015 du receveur municipal (trésorerie de Hermonville) qui se solde par un excédent de clôture de 324 320 euros en fonctionnement et également par un excédent en investissement de 51 785 euros.

DELIBERATION
n° 03-03-2016

Compte administratif 2015 « Commune »

Le Conseil Municipal, avant l'examen du Compte administratif, a désigné Président de séance Mr Gilles DROCOURT. Le Compte administratif a été présenté par Mr Jean Pierre DESPLANQUES, maire de Brimont. Celui-ci a fourni à l'assemblée tous les éléments nécessaires à son adoption. Le Conseil Municipal, après débat, accepte et vote le Compte Administratif 2015 (M14) de la commune qui se présente de la manière suivante:

Compte administratif		Recettes	Dépenses	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice	179 329.98	193 578.10	14 248.12
	Résultat antérieur 2014 reporté		310 072.17	310 072.17
	Résultat à affecter			+324 320.29
Section d'investissement	Résultat de l'exercice	17 976.27	6 327.90	-11 648.37
	Résultat antérieur 2014 reporté		63 434.17	+63 434.17
	Solde global d'exécution			+51 785.80
Résultat cumulé 2015		197 306.25	573 412.34	376 106.09

Chiffres en euros

**DELIBERATION
n° 04-03-2016**

Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des trois fausses factures établies par l'ancienne secrétaire de mairie et qui ont été comptabilisées dans le compte administratif et de gestion.

Les factures se montent respectivement à :

- 13 140 euros
- 14 448 euros
- 7 996.80 euros

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015 qui présente un excédent de fonctionnement de + 324 320 euros. Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global 2015 de + 51 785 euros.

Décide sur la proposition du Maire, d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement : 324 320 euros
(Ligne 002 en recette)

Report en section d'investissement : 51 785 euros
(Ligne 001 en recette)

**DELIBERATION
n° 05-03-2016****Budget primitif « commune » 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 504 946 euros en fonctionnement et 207 700 euros en dépenses et en recettes d'investissement.

**DELIBERATION
n° 06-03-2016****Indemnité de gardiennage de l'église**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer au prêtre de la Paroisse, une indemnité de gardiennage de l'église pour un montant de 119,55 euros pour l'année 2016.

**DELIBERATION
n° 07-03-2016****Vote des subventions 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes pour le budget 2016 :

Compte 657362 :

Subvention CCAS 1100€

Compte 6574

Parents d'élèves de St Thierry 150€

ADMR 340€

Club de la Butte 800€

Familles rurales Berméricout/Loivre	100€
La Brimontaise	1500€
Amical Mermoz/Courcy	100€
Coopérative scolaire Maternelle	150€
Coopérative scolaire primaire	150€
Nord Champagne Football Club	100€
Ecole Intercommunale de musique	100€
Association Sportive de Brimont	300€
Association viticole du MASSIF de Saint Thierry	150€

**DELIBERATION
n° 08-03-2016**

Modification des Statuts de la CCNC

Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Nord Champenois sur le point suivant :

Article 3 : le conseil communautaire pourra instituer une dotation de solidarité communautaire dont les critères de répartition seront les suivants : 80% population et 20 % potentiel fiscal.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DELIBERATION
n° 09-03-2016**

Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour l'année 2016 d'appliquer les tarifs suivants :

- 40.25 € par artère en souterrain
- 53.66 € par kilomètre et par artère aérienne

Séance 31/05/2016

Etaient présents : Mesdames Mademoiselle et Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Valérie CHENIVESSE, Lydia MINIER, Jocelyne HOTTE, Frédéric BLONDIAUX, François-Xavier HOTTE.

Absents excusés : Nadine GAYET, André JACOB (pouvoir à Jean-Pierre DESPLANQUES), Brice GOURNAY, Pierre FORTANE.

**DELIBERATION
n° 01-05-2016**

Recensement de la population

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la candidature de Mme Aurélie GAYET comme agent recenseur et de la secrétaire de mairie comme coordonnateur communal lors du prochain recensement du 19 janvier au 18 février 2017.

**DELIBERATION
n° 02-05-2016****Versement à la CCNC pour le budget Eau**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de verser son budget M14 de 35 000 euros à la Communauté de Communes du Nord Champenois pour son budget eau.

**DELIBERATION
n° 03-05-2016****Choix du Maitre d'œuvre**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à prendre la SOFIM comme maître d'œuvre pour les travaux de voirie.

**DELIBERATION
n° 04-05-2016****Travaux de voirie de la rue Couverault**

Le maire fait part au conseil de la demande d'un riverain qui envisage de construire sur son terrain situé à l'extrémité de la rue Couverault.

Il convient donc de poursuivre les travaux d'aménagement de cette rue.

Le budget primitif prévoyait à l'opération 10026 une dépense de 28 400 euros, pour poursuivre l'aménagement de la rue, une dépense supplémentaire de 56 000 euros est à prévoir.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide la réalisation des travaux pour 2016 et l'inscription de cette dépense au budget.

**DELIBERATION
n° 05-05-2016****Demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'aménagement de la rue Couverault**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet établi par la SOFIM relatif à l'aménagement de voirie et d'assainissement rue de la Couverault.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet et décide la réalisation pour 2016, autorise le maire à déposer un dossier de subvention auprès du conseil départemental pour les travaux de voiries rue la Couverault.

L'ensemble des travaux est évalué à 56 000 euros TTC.

Le financement sera assuré par emprunt, fonds propres et par la subvention demandée.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget par décisions modificatives de l'opération 10026.

**DELIBERATION
n° 06-05-2016****La commission voirie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commission voirie se composera de tous les membres du conseil municipal.

Etaient présents : Mesdames Mademoiselle et Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Nadine GAYET, Valérie CHENIVESSE, Lydia MINIER, Jocelyne HOTTE, Frédéric BLONDIAUX, François-Xavier HOTTE, Pierre FORTANE.

Absents excusés : Valérie CHENIVESSE, Brice GOURNAY.

**DELIBERATION
n° 01-07-2016**

Approbation du périmètre de la nouvelle communauté urbaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

8 voix pour,

0 voix contre,

1 abstention,

ADOPTE le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de REIMS METROPOLE, de la communauté de communes de BEINE BOURGOGNE, de la communauté de communes de CHAMPAGNE VESLE, de la communauté de communes du NORD CHAMPENOIS, de la communauté de communes FISMES ARDRE ET VESLE, de la communauté de communes de la VALLEE DE LA SUIPPE, de la communauté de communes DES RIVES DE LA SUIPPE, de la communauté de communes VESLES ET COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS, en y incluant les communes d'ANTHENAY, AOUGNY, BLIGNY, BROUILLET, CHAMBRECY, CHAUMUZY, CUISLES, JONQUERY, LAGERY, LHERY, MARFAUX, OLIZY-VIOLAINE, POILLY, POURCY, ROMIGNY, SARCY, TRAMERY et VILLE EN TARDENOIS,

**DELIBERATION
n° 02-07-2016**

Création de la fonction d'Assistant de Prévention

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de créer la fonction d'assistant de prévention au sein de ses services conformément à l'article 4 du décret 85-603 modifié.

DIT que les fonctions desdits acteurs de prévention ne pourra être confiée qu'à un agent, et seulement lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction déterminée par voie d'arrêté.

DIT qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour l'année suivante, minimum) est prévu afin d'assurer ces missions.

INDIQUE qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission au travers d'une lettre de cadrage jointe en annexe.

**DELIBERATION
n° 03-07-2016**

Côte irrécouvrable au budget général

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur demandée par la trésorerie d'HERMONVILLE le 28 juin 2016 pour un montant de 4,47€ concernant une côte irrécouvrable du redevable Monsieur MOLTEAUX Gaec. Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65541 du budget général de l'exercice 2016.

**DELIBERATION
n° 04-07-2016**

Modifications statuts CCNC (Aménagement numérique du territoire)

Le maire expose au Conseil Municipal :

- Considérant que la communauté de communes du Nord Champenois n'est pas compétente en matière d'aménagement numérique,

- Considérant que dans le cadre du projet de fusion-extension-transformation en communauté urbaine de REIMS METROPOLE, de la communauté de communes de BEINE BOURGOGNE, de la communauté de communes de CHAMPAGNE VESLE, de la communauté de communes du NORD CHAMPENOIS, de la communauté de communes FISMES ARDRE ET VESLE, de la communauté de communes de la VALLEE DE LA SUIPPE, de la communauté de communes DES RIVES DE LA SUIPPE, de la communauté de communes VESLES ET COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS, en y incluant les communes d'ANTHENAY, AOUGNY, BLIGNY, BROUILLET, CHAMBRECY, CHAUMUZY, CUISLES, JONQUERY, LAGERY, LHERY, MARFAUX, OLIZY-VIOLAINE, POILLY, POURCY, ROMIGNY, SARCY, TRAMERY et VILLE EN TARDENOIS, la communauté urbaine reprendra l'ensemble des compétences exercées par les communautés de communes existantes,

- Considérant les enjeux sociaux et économiques que représente l'aménagement numérique des territoires pour éviter la fracture numérique entre les zones densément peuplées et les zones rurales,

De ces constats, le maire explique qu'il serait nécessaire de transférer la compétence « Réseaux de communications électroniques » (Aménagement numérique du territoire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la modification des statuts de la communauté de communes du Nord Champenois sur le point suivant :

Compétences facultatives

10) Aménagement numérique du territoire

**DELIBERATION
n° 05-07-2016**

Modifications statuts CCNC (Compétence développement économique zone d'intérêt communautaire : BA112)

Proposition de modification du statut CCNC relative à l'action de développement économique concernant la définition des zones d'intérêt communautaire

Le Maire expose :

Sont d'intérêt communautaire les zones suivantes:

Les zones à créer relevant des procédures opérationnelles d'aménagement correspondant à l'emprise des terrains de la BA112 situés sur la commune de COURCY et de BRIMONT, la croix Bourloix, la zone de la Neuville, les Baslieux.

Concernant la modification des zones d'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence développement économique, la commune de Brimont souhaite retirer l'emprise des terrains de la BA 112 de l'intérêt communautaire pour les raisons suivantes :

- La commune souhaite respecter la vocation agricole du projet « FERME 112 »,
- La commune souhaite également limiter la consommation d'espace agricole dans le cadre du SCOT,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE d'adopter le retrait de cette compétence à la communauté de commune du Nord Champenois afin de conserver la maîtrise de notre territoire.

**DELIBERATION
n° 06-07-2016**

Proposition d'achat du terrain BA112

Le Maire informe le Conseil de la proposition d'engagement d'acquérir de l'emprise de l'ancienne Base Aérienne 112 située sur la commune de Brimont.

Vu la complexité du dossier, charge le Maire de trouver une assistance juridique pour son étude.

**DELIBERATION
n° 07-07-2016**

Achat de guirlandes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'achat de guirlandes de Noël pour un montant de 2000 € TTC ;

**DELIBERATION
n° 08-07-2016**

Achat de tableau d'affichage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'achat d'un tableau d'affichage pour un montant de 550 € HT.

**DELIBERATION
n° 09-07-2016**

Travaux de voirie : rue des Crétilleux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la réfection de la rue des Crétilleux sur une longueur d'environ 130m et selon une estimation donnée par la SOFIM pour une voirie béton à 200€ HT le mètre linéaire soit 26 000€ HT.

Que se passe-t-il dans notre **Ecole?**



Visite de la mairie de Brimont

14

le
Bri
mon
tais



Tous les enfants de la classe de CP / CE1 vont visiter la mairie de Brimont

Nous sommes accueillis par M. DESPLANQUES, le Maire de Brimont, et la secrétaire de mairie, Mme ALAZAAR Laila.





Madame ALAZAAR aide M. le Maire dans les tâches administratives.

M.le Maire nous montre son bureau.



Tous les enfants sont assis autour de la table du conseil. Ils posent les questions qu'ils avaient préparées en classe.

Dans la salle du conseil, il y a la photo de notre président de la République : François HOLLANDE.





M. le Maire nous montre un des livres des textes de lois (code civil) qui s'appliquent aux communes.

Les réponses à nos questions ont permis de savoir que le métier de maire n'est pas un métier mais une fonction que l'on occupe.

Il est élu tous les 6 ans par le conseil municipal. On peut être maire dès l'âge de 18 ans.

Le conseil municipal est composé de 11 personnes (les conseillers municipaux) et de 3 adjoints. Chaque adjoint a un rôle : l'éclairage, les manifestations, la voirie...

C'est une fonction qu'il aime beaucoup et il faut être disponible car cela prend beaucoup de temps. Il y a beaucoup de réunions. Il peut même être réveillé en pleine nuit en cas d'accident sur sa commune... par exemple.

Le maire d'un village s'occupe de la gestion de la commune : pour les constructions de maisons, de la voirie, entretien des bâtiments de la commune. Il est informé des naissances, des décès....

Il est aussi officier de police judiciaire et il se doit de faire respecter les lois.

Il habite Brimont.

16

Brimont est un village de 455 habitants (au dernier recensement) et possède 190 maisons.

Nous vous remercions de votre accueil.

le
Bri
mon
tais

Présentation de Brimont par les élèves



Notre village se situe en France, dans le département de la Marne au nord de Reims.



Le village de notre école est un petit village qui se situe au nord de Reims. Reims est la ville la plus proche.

Il est composé de 455 habitants. On y compte 190 maisons.

Nous sommes sortis avec un plan pour observer et pour se repérer.

La campagne de Brimont est composée de forêts, de vignes et de champs.

On y pratique l'agriculture et la viticulture.

L'an dernier, les CE1 étaient allés observer les vendanges.

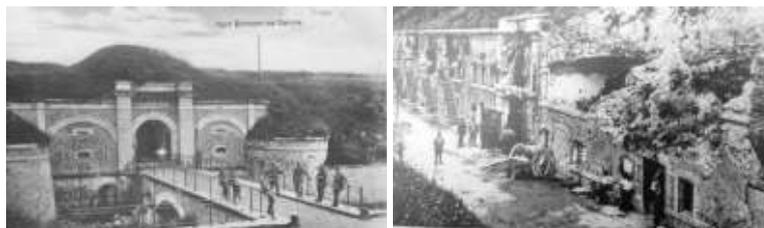


Les habitants de Brimont s'appellent des Brimontois(es)

Monsieur le Maire s'appelle M. DESPLANQUES. Nous sommes allés visiter la mairie et nous avons questionné M. le maire pour mieux comprendre son rôle dans la commune.

Kévin est l'employé communal qui entretient le village

Notre village a conservé les ruines d'un ancien fort construit entre 1876 et 1878 (il y a 140 ans) :



Notre école est composée de deux classes, une classe de CP/CE1 et une classe de CE1/CE2.



Les autres classes (maternelles et CE2/CM1/CM2) sont à Courcy. Un bus nous permet de nous transporter d'un village à l'autre le matin, le midi et le soir.

Nous participons au NAP pour ceux qui le souhaitent les mardis et jeudis de 15h30 à 17h. Les 3 activités proposées sont variées et régulièrement renouvelées.

Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet enfant auteur de circonscription.

Le permis piéton

Comme chaque année, les élèves de CE2 ont passé le permis piéton en collaboration avec la gendarmerie de Witry-les Reims.

Depuis le mois de novembre les enfants apprennent les règles de bonne conduite en ville, dans le village...

Monsieur Buny, de la gendarmerie est venu leur faire passer le test de 12 questions au mois d'avril.

La bonne surprise de cette année est que les treize élèves ont réussi le test de manière brillante ! En effet, tous n'ont commis aucune erreur ! Une première à l'école de Brimont.

Félicitations donc à Kilian, Maxime, Fleura, Louna C, Jules, Ambre, Louna L, Constance, Lola, Gwendal, Chanelle, Anna et Noah !

Merci à la gendarmerie de Witry les Reims et à Monsieur Desplanques qui nous reçoit chaque année à la mairie pour la remise du diplôme.



PERMIS PIÉTON
POUR LES ENFANTS
A PIED, C'EST TOI QUI TE CONDUIS!



des infos sur www.permispieton.com

Les rencontres ludo-éducatives

Vendredi 27 mai ont eu lieu les rencontres ludo-éducatives à l'école de Brimont. Il y avait 11 équipes d'enfants de la maternelle jusqu'au CM2 soit presque 140 enfants.

Tous ensemble, ils ont réalisé 10 ateliers avec l'aide des parents. Ce fut une belle journée. Merci à tous ceux qui ont tenu les stands, encadré les enfants et aidé au rangement !



Pour commencer, il faut organiser les équipes!



L'atelier informatique



L'atelier des puzzles d'art

L'atelier du jeu des ombres



L'atelier du parcours d'eau



L'atelier déguisement



L'atelier des jeux mathématiques



L'atelier du jeu de Kim (mémoire)



L'atelier du jeu de vocabulaire



L'atelier musique



L'atelier de la bibliothèque

EN IMAGE À BRIMONT

Journée ludo-éducative À l'école, vendredi, les enfants de la maternelle de Courcy-Verrerie et ceux de la primaire de Courcy-Village ont rejoint leurs camarades pour la journée. Onze ateliers étaient organisés, les plus grands devant aider les plus petits. Mathématiques, informatique, lecture, jeu d'eau, vocabulaire, puzzle d'art, jeu musical, déguisement (...) étaient au programme.

Voici l'article de l'Union, réalisé par madame Touret. Merci pour toutes ses photos !



Dimanche 23 octobre	Loto
Dimanche 20 novembre	Marché de Noël
Samedi 3 décembre	Téléthon (concours de belote)
Dimanche 11 décembre	Noël des enfants.

« Je remercie toutes les personnes qui ne font pas partie de l'association, qui nous aident à l'installation et au rangement, ainsi que les adhérents qui prennent beaucoup de leurs temps pour le fleurissement de notre village.

Venez nous rejoindre »

Nadine Gayet

**Charlotte
Schlemmer**

Nous avons réalisé un petit article sur Charlotte lors du dernier numéro du Brimontais.

Dans la continuité, nous souhaitons vous donner ses résultats lors de son premier championnat de France chez les «grands» qui s'est déroulé cet été:

Charlotte s'est classée à la 6ème place sur 43 participants (après une 3ème place à l'issue du premier tour).

Elle est très heureuse de ce premier championnat.

Bonne continuation!

fleurissement

Nous l'avons tous remarqué, le fleurissement de notre village est magnifique.

Il fait certainement des envieux!

En tout cas, c'est un plaisir que de regarder notamment notre place principale ornée des toutes ces couleurs!

Nous remercions tous les bénévoles ayant contribué à son installation et également madame Gérardin pour la donation des fleurs

Recensement de la population

Une enquête INSEE sera réalisée pour le recensement des habitants de notre commune.

Celle-ci se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Il sera désormais possible de répondre au questionnaire sur internet en suivant les indications qui vous seront données par l'agent recenseur lors de son passage dans les logements.

Plus d'informations disponibles sur notre site internet.

Implantation antenne Orange

Nous vous avisons que le dossier d'information concernant le projet d'implantation d'une nouvelle antenne Orange sur notre commune est consultable à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.



Bibliothèque

Fermeture définitive en raison d'une trop faible fréquentation.



Ce 16 avril 2016, Maxime et Christine ont renouvelé leurs volontés de vivre ensemble, aventure qu'ils avaient commencé à Brimont un certain 13 avril.



Jean-Pierre DESPLANQUES, premier magistrat de la commune, a accepté de nous recevoir en sa mairie à 10h30.

Pas de robe blanche mais, à l'image d'un vrai mariage, il nous a relu l'acte original du 13 avril 1966 qui avait scellé notre union.

Puis il nous a gratifié d'un petit mot qui nous a fait chaud au cœur, d'un cadeau personnel, et . . . d'un bisou à la mariée.



Puis le père Cyril GOGLIN, prêtre de la paroisse, nous a accueilli en l'église de Brimont pour une cérémonie de renouvellement de nos engagements. L'office et l'homélie qu'il nous a réservé a ravi toute l'assistance et, bien sûr, les mariés renouvelants. Angèle, la dernière petite fille a eu les charges, et d'apporter, et de remettre au couple l'alliance remplaçant celle que le marié avait égarée.

Puis, après la photographie traditionnelle sur les marches de l'église, tous les participants se sont donné rendez-vous dans la salle communale pour . . . devinez quoi.

Article écrit par Maxime Bugnet

COMMENT C'ÉTAIT AVANT

à BRIMONT?

L'église Saint-Rémy,



D'hier...

...à aujourd'hui!

25

**le
Bri
mon
tais**

L'entrée du village,



D'hier...

...à aujourd'hui!



La chaudronnerie **Collet**



Installé depuis 2013 dans le village de Brimont, Julien Collet âgé de 33 ans, nous a reçus dans son atelier de chaudronnerie.

Julien, passionné par son métier, nous a fait découvrir le formidable travail de chaudronnier.

Son bac en poche, il a intégré les compagnons du devoir pour devenir chaudronnier. Il a parcouru la France et travaillé dans différents domaines. Il exerce ce métier depuis 15 ans.

26

**le
Bri
mon
tais**

Le métier de chaudronnier consiste à fabriquer tout ce qui sert à contenir et à transporter les fluides, à façonner les métaux comme l'aluminium, l'inox, l'acier, le cuivre etc... Son domaine d'intervention est vaste et varié comme les besoins de création de tuyauterie, les différents contenants, des garde-corps, des escaliers ou autres structures métalliques. Son travail est apprécié aussi bien dans l'industrie alimentaire, l'agencement d'intérieur que dans le domaine vinicole.

90% de son activité est liée au secteur vinicole, où Julien Collet travaille en partenariat avec de grands groupes qui fabriquent des cuves.

Au quotidien, pour l'aider dans son travail, Julien Collet a embauché un jeune en contrat de professionnalisation depuis 2014. Avis aux jeunes, Julien Collet recherche d'autres apprentis pour les former aux métiers de la chaudronnerie. En effet, ce métier peu connu a besoin de main d'œuvre qualifiée.

Vous pouvez visiter sa page Facebook : Chaudronnerie Collet ou prendre contact directement à la société Chaudronnerie Collet 23 Rue Pasteur à Brimont.



Informations **Sycodec**



Déchetterie Brimont

**Quelques
informations utiles
à conserver près
de soi!**

Sources: Sycodec

www.sycodec.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 9h/13h

Mercredi : 9h/12h (nouvel horaire) et 14h/18h

Jeudi : 9h/12h et 14h/18h

Vendredi et samedi : 14h/18h

RAPPEL DE LA PART DE LA SYCODEC

Les heures de tournée peuvent varier en fonction:

- de problèmes techniques sur le matériel,
- de travaux dans la commune, nécessitant un changement de tournée,
- de la météo (canicule, fortes pluies, neige),
- des congés (moins de bacs à collecter pendant les congés d'été par exemple).



**DU NOUVEAU DANS
LA COLLECTE DES
D.E.E.E**

Vos déchèteries acceptent désormais les Déchets Electriques et Electroniques **tous les jours (pendant les heures d'ouverture)**.

Adressez-vous au gardien pour savoir où les déposer.

Georges Oierlot



Photo d'une partie de la section du 155ème RI, vers 1918

HISTOIRE

Le parcours d'un pioupiou Brimontois Au milieu des 8 millions des poilus de la grande guerre.

28

le
Bri
mon
tais

Nous sommes au début du XXème siècle. Brimont et ses habitants vaquent à leurs occupations:



Le maître d'école rassemble
ses potaches



Le prêtre veille en son église



Les militaires désertent le fort



Le maire prend
la pose en famille

MAIS

Début septembre 1914. Monsieur Pierlot Auguste, maire de Brimont reçoit un ordre de sa hiérarchie (je crois de la préfecture) de mettre à disposition de l'armée française un chariot, son attelage et son conducteur pour évacuer du matériel du fort de Brimont, place forte estimée désuète, donc désarmée, pour une caserne à Epernay. Sachant l'envahisseur proche, le premier magistrat renonce à désigner un collègue professionnel pour cette tâche, et envoie son fils cadet, alors âgé de 18 ans. Celui-ci prend en charge le matériel et le livre sans encombre aux destinataires.

Cependant une fâcheuse surprise l'attend. Lors de son retour, Georges apprend que l'armée Allemande occupe Brimont, Reims et sa région. Dans l'espoir improbable de pouvoir regagner son domicile, il vivra quelques mois en zone non occupée en mettant, lui et son équipage au service d'un transporteur local, puis s'engagera dans l'armée Française dès 1915.

Quant à la population de Brimont, dès le 13 septembre, elle subira, sous le joug ennemi, les bombardements de l'armée française tentant, en vain, de reprendre le fort de Brimont, ses deux redoutes et tous les ouvrages ennemis de défense dont un subsiste encore, rue des vignes. Trois villageois seront tués et un autre exécuté durant cette période.

Les habitants seront évacués de force en novembre 1914, les femmes et les enfants vers les Ardennes ou la Belgique, les hommes de plus de 15 ans et en état de travailler, restant à disposition des occupants pour des tâches agricoles ou des corvées de toute nature comme aller déterrer les soldats tués et inhumés sur place et les regrouper en des cimetières militaires. Auguste Pierlot était de ceux-là. Il décédera à Auménancourt le Grand de mauvais traitements le 19 mars 1915, mais aussi de chagrin dit-on, d'avoir envoyé son fils on ne sait où, sans avoir la moindre nouvelle.

Georges est incorporé au 155° Régiment d'Infanterie. Composé d'environ 3000 hommes, normalement basé à Commercy, le 155°RI fait partie du 06 corps d'armée qui lui-même fait partie de la 3° armée. Le chef de corps est le colonel De Mac Mahon. Les troupiers sont des parisiens, des lorrains, des nordiques et des champenois.

Par conséquent, nous allons suivre le 155° RI qui deviendra le fil conducteur de cette narration. nous l'appellerons pour synthétiser le 155°.

Le 02 décembre 1915, Georges rejoint le 155° à Saint Souplet sur Py dans la bataille des monts de Champagne.

Dès le 03 décembre, Georges prend connaissance avec la guerre en subissant un bombardement intense.

1916

Le 09 janvier 1916, c'est l'offensive Allemande en Champagne. Pertes du 155° 2 tués et 10 blessés.

Le 05 mars, le 155° prend, en chemin de fer, la direction de Verdun.

La bataille de Verdun :

Le Mort Homme

Du 12 au 19 mars : Le régiment rejoint la région du «Mort Homme». Il est engagé aux combats à la lisière de Chatancourt dans la région du «Mort-Homme». Pertes 26 tués, 126 blessés.

Le 08 avril, le régiment est relevé et transporté en voitures à Rupt aux Nonains et Hairauville.

Le 16 avril, le régiment repart en premières lignes et se dirige à pieds vers Chatancourt.

Chatancourt

Le 16 avril : Engagement à Chatancourt. Pertes : Tués 41, blessés 70, disparus 2.

Région du Mort homme

Le 30 avril : Attaque à la grenade sur Forges pour reprendre le terrain perdu le 06 avril. Pertes 10 tués, 39 blessés et 2 disparus.

Le 01 mai, les allemands réagissent avec leur artillerie. Pertes 9 tués, 39 blessés, 2 disparus.

Du 02 au 07 mai, Région du «Mort-Homme» Pertes 8 tués, 22 blessés, 3 disparus.

Le 07 mai, le régiment est relevé et part en cantonnement à Combles. Arrivée de renforts : 17 Sous officiers, 23 caporaux et 162 soldats.

Le 13 mai, le général Pétain félicite le régiment pour sa conduite au «Mort-Homme» et à Cumières. Il termine son allocution en déclarant «Je vous renvoie au «Mort-Homme», n'ayant pas de meilleur à mettre à cet endroit.»

Le 18 mai, félicitations et décorations signées «Nivelle». Le drapeau du 155^e reçoit la croix de guerre avec palme.

Cumières

Le 24 mai, le régiment est dirigé sur Blércourt.

Le 26 mai, attaque de Cumières à la baïonnette à 21 heures. Pertes impossibles à évaluer.

Le 29 mai, contre attaque allemande sur Cumières.

Du 25 mai au 01 juin : Officiers tués 4, blessés 6, disparus 28. Troupe blessés évacués 301, Tués, blessés et prisonniers 1124.

Le 07 juin, offensive allemande qui reprend les forts de Vaux, Thiaumont et Fleury/Douaumont.

Le 20 juin, renfort de 19 officiers, 41 S/off., 67 caporaux et 872 soldats.

Les 20 juin et 06 juillet, échanges sévères d'artillerie.

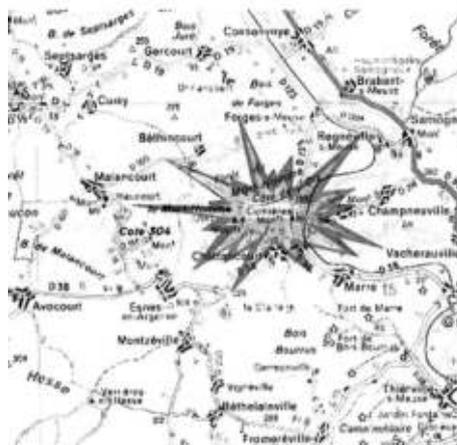
Pertes du 15 juin au 03 août: Tués 22, blessés 87, disparus 4.

Le 04 août, embarquement en train vers le sud-est de Nancy. Du 28 août au 19 septembre : Cantonnement de rafraîchissement et d'instruction

Le 15 septembre, revue de troupes.

Le 19 septembre, embarquement pour l'Oise (Auresmance, Sailly Laurette, Chipilly).

Le 25 septembre, le régiment prend position entre Suzanne et Maxicourt au camps 13.



La Bataille de la Somme :

Rancourt

Le 07 octobre, attaque Française à Saint Pierre Vaast Pertes du 06 au 17 octobre 118 morts, 390 blessés et 31 disparus.

Le 18, le 155° est relevé et part en cantonnement. Repos jusqu'au 02 novembre.

Le 05 novembre, retour dans la Somme

Saillisel.

Le 10, violent tir de barrage par les allemands. Pertes 4 tués, 98 blessés, 2 disparus.

Le 11, attaque des Français et prise de Saillisel 52 tués, 205 blessés et 10 disparus.

Le 14, attaque des Allemands à la grenade. Pertes: 38 tués, 162 blessés et 24 disparus.

Le 15, les Allemands attaquent Saillisel et sont repoussés. 24 tués, 53 blessés et 75 disparus. Cela vaut à Georges sa première distinction :

«Tireur remarquable. A fait preuve de beaucoup de calme et de sang froid en assurant le service de sa pièce au cours des journées du 11 au 15 novembre 1916. Soldat d'une conduite exemplaire».

Le 16, le 155° est relevé et est embarqué à Suzanne pour Sainte Ménéhould. Pertes 11 blessés et 1 disparu. Mais reçoit en renfort 1 officier et 97 hommes.

1917

Du 07 janvier au 07 février 1917, le régiment rejoint successivement Dampierre sur Auve, Possesse, Bussy le Repos, Vertu, Montmort, Lucy, La Caure.

Du 03 au 18 Février, période d'instruction

Le 18, travaux dans la région ouest de Reims. Pertes 11 tués, 9 blessés.

La bataille de l'Aisne :

Berry au Bac, Gernicourt, Bois des consuls, Roi de Saxe.

Le 16 avril, ordre d'attaque des troupes Françaises. L'ouvrage du roi de saxe est nettoyé. Le 155° fait prisonniers 1 officier et 150 soldats Allemands.

Le 18, après bombardement, violente contre attaque Allemande qui échoue avec beaucoup de morts adverses. Le 04 mai, c'est l'échec de l'offensive Nivelle Pertes 109 tués, 391 blessés et 99 disparus du 16 avril au 11 mai.

Le 15 mai, Philippe Pétain remplace Nivelle démissionnaire. Foch est nommé chef d'état major.

Le 20 mai, mutineries dans l'armée Française à la suite de l'offensive Nivelle qui s'est révélée très meurtrière. 68 des 112 divisions sont touchées, 629 soldats sont jugés et condamnés et 50 d'entre eux seront exécutés pour l'exemple.

La bataille de Verdun :

Louvemont

Le 03 juillet, le régiment embarque pour Verdun. Le 10, cantonnement au fort de Douaumont, ravin des vignes, Taltelaine, Trugny. Pertes 1 tué, 12 blessés, 75 hommes intoxiqués par les gaz qui doivent être évacués

Le 24 juillet, travaux sur l'ouvrage de Froideterre en vue d'une opération offensive.

Beaumont

Le 25 août, attaque Française route de Flabas-Vacherauville. Pertes 65 tués, 196 blessés, 31 disparus entre le 21 et 25 août.

Le 26 août, attaque Française à Beaumont. L'ennemi déclanche un tir de barrage à 4h30. Nos vagues démarrent à 4h45. Les lignes Allemandes sont enfoncées. 5 officiers et environ 300 hommes ennemis sont faits prisonniers avec un matériel considérable abandonné. Pertes 46 tués, 153 blessés et 245 disparus.

Du 28 août au 10 septembre, cantonnement de rafraîchissement et d'instruction. Revue de troupes par le président de la république à Souilly.

Le 11 septembre, embarquement par Taillancourt, Pagny la Blanche Cote, Vaucouleur, Custine, Marticourt et Lixières avec pour mission de mise en état et défense du sous secteur.



1918

La bataille de l'Oise :

Hangard en Santerre

Le 13 janvier 1918, le 155° rejoint Clémery, Bénicourt, Manoncourt, Route de Pont à Mousson, Luisy, Martincourt, Rogeville.

Le 27 mars à Bruley, la marche doit servir d'école, de discipline, se conformer strictement aux prescriptions du service et s'effectuer dans l'ordre le plus parfait et dans les conditions prescrites par le général de division.

Le 03 avril, le régiment, après plus de 110 kilomètres, embarque à la gare de Saint Eulien près de Saint Dizier pour l'Oise.

Du 04 au 23 avril, le régiment se rend par voie de terre dans le secteur de Hangard, Oise.

Le 25 avril, Georges est nommé Caporal.

Du 24 avril au 31 mai, le 155° est affecté aux tranchées en première ligne. Grosse activité des artilleries, obus de 105, 155, toxiques. Grosse part prise par les aviations, coups de mains, expérience de liaison optique, exercices avec les chars d'assaut, embuscades qui font 5 prisonniers. Pertes: tués 47, blessés 88, gazés 18, ypérites 12, disparus 6.

Le 01 juin, le régiment est placé en réserve derrière le contingent Britannique.

Le 09 juin, une séance récréative a lieu à Rogy.

Belloy, Lataule.

10 juin, embarquement en camions pour Saint en Chaussée, Vaquemoulin, Boulton aux Bois, Moyenville,

Belloy, Lataule.

11 juin, offensive Mangin. Attaque précédée de tanks. Le village et le bois de Belloy sont dépassés.

12 juin, le 155° lance une attaque sur le château de Lataule. Cette attaque est repoussée par une grosse activité des mitrailleuses ennemies. Emploi des lances flammes. Combats aériens où trois de nos avions sont abattus. Pertes: Tués 29, Blessés 106, disparus 5.

Du 14 juin au 07 août, patrouilles, attaques et contre-attaques aux lances flammes. Deux de nos ballons d'observation sont abattus. Grosse activité aérienne (jusqu'à dix sept avions ennemis tenant l'air simultanément. 73, disparus 2. Pertes tués 27, blessés

Conchy les Pots, Bois des Loges.

Les 10, 11, et 12 août, le 155° avancera de 10 kilomètres.

Le 12, sans artillerie et malgré une résistance opiniâtre des mitrailleuses allemandes le 155° s'emparera de Lataule, Civilly et de la position capitale du Bois des Loges. Il ne le lâchera que presque complètement encerclé par un ennemi supérieur en nombre.

Cela vaudra à Georges une seconde citation

«Au cours des journées des 10 et 12 août, a fait preuve d'un courage et d'un entrain remarquables. Le 12 août en particulier, s'est distingué par son esprit d'initiative, son chef de pièce étant blessé, a pris le commandement de la pièce dont il a assuré le service dans des circonstances particulièrement difficiles».

Le 155° s'est emparé de 10 officiers, 264 prisonniers valides, 35 prisonniers blessés, 11 mitrailleuses, 2 minsauffer, 400 fusils et une grande quantité de munitions. Pertes 30 tués, 114 blessés et 40 disparus.

Le 155° sera cité à l'ordre de la 3° armée par le général Humbert

«Régiment superbe, qui, après s'être acquis de nombreux titres de gloire, vient de nouveau, sous le commandement de son chef, le Lieutenant-colonel Lequeux de faire preuve des plus hautes qualités offensives les 10, 11 et 12 août 1918. Après avoir brillamment enlevé trois lignes successives de tranchées, capturant 350 prisonniers, un armement et un matériel considérables, a progressé sur une profondeur de douze kilomètres dans les lignes ennemies, atteignant cinq objectifs successifs et s'emparant de six villages, malgré les tirs de barrage, les mitrailleuses et les contre attaques ennemies».

Le 14 août, le 155° va au repos à Lataule jusqu'au 27 août.

Cattigny, Chevilly.

Dans la nuit du 27 au 28 août, le régiment relève le 28° RI dans le secteur de Canny sur Matz et reprend sa marche en avant.

Le 30 août, attaque et prises des villages de Cattigny et Chevilly.

Le 31 août, furieuse contre attaque allemande. Le 155° est presque encerclé et se retire en désordre. Le journal de marche du régiment n'est pas rempli du 31 août au 15 septembre. Les pertes ne sont pas mentionnées, mais le renfort que reçoit le régiment le 15 septembre laisse augurer des pertes subies. A cette occasion, Georges obtiendra une troisième citation dont voici la teneur en une petite partie illisible.

«S'est particulièrement distingué lors de la contre attaque allemande du 31 août 1918 sur Chevilly, ou, cerné par l'ennemi il a réussi à gagner nos lignes malgré de très violents feux Illisible rapporter au corps de très importants renseignements».

Selon sa fille, Marie-Françoise, Georges, qui ne parlait jamais de cette sale guerre, aurait expliqué à sa famille que, ce jour du 31 août, il se serait trouvé encerclé par l'ennemi à l'intérieur d'un blockhaus. Le

capitaine qui commandait ce petit groupe aurait déclaré «Il n'y a plus qu'à brûler tous les papiers et attendre». Et Georges aurait répliqué: «Vous vous rendez si vous voulez mais pas moi». Joignant le geste à la parole, il aurait quitté seul l'abri. Son sens inné de paysan, homme des plaines et des bois, l'aurait aidé à se faufiler au milieu des occupants du terrain reconquis par les ennemis et à rejoindre les troupes françaises, ce qui explique le libellé de sa distinction.

Quant au 155°, à vingt jours de sa précédente citation, il en obtint une quatrième à l'ordre de l'armée, ce qui lui gagnait le droit au port de la fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre.

Le général Humbert cite à l'ordre de la troisième armée le 155° Régiment d'Infanterie, qui, sous l'énergique impulsion de son chef le Lieutenant Colonel Lequeux a, dans la journée du 30 août, ajouté un titre de gloire à tous ceux qu'il avait précédemment conquis.

Dans cette seule journée, il a attaqué et enlevé, malgré une résistance opiniâtre de l'ennemi, un village fortement organisé, franchi de vive force le canal du nord et s'est emparé d'un nouveau village, capturant 143 prisonniers appartenant à trois régiments différents, ainsi de plus de quarante mitrailleuses, un canon de 77, deux batteries de minenwerfers et un nombreux matériel. Il n'a cessé de tenir la tête du mouvement offensif et, une fois de plus, a fait preuve, en même temps que de remarquables qualités manœuvrières, de la plus intense ténacité dans l'effort et de la plus ardeur offensive»



Le 15 septembre, le 155° est en place aux Eparges. Revue de troupes.

Le 20 septembre, le 155° reçoit le renfort de 15 officiers et de 128 hommes.

Le 25 septembre le régiment prend position entre Suzanne et Maxicourt.

Pertes: 1 blessé.

Le 11 novembre : Rethonde, l'armistice. Toutes les cloches de France sonnent à toute volée, saluant la victoire de nos valeureux soldats et le retour à l'intégrité de notre territoire, malgré les orphelins de tant de familles et une partie de notre belle France dévastée.

Du 17 novembre au 21 décembre, le 155° recommence sa marche en avant. Il traverse la Lorraine de Rémilly à Saint Avold, puis tout le Palatinat. Il arrive à Mayence, traverse le Rhin et tient les avants postes devant Francfort, à Hösht et Schwannheim. Sa plus belle récompense sera d'avoir franchi le Rhin les premiers à Mayence.

Le 11 janvier, le 155° retourne en France à Verdun.

Georges sera démobilisé le 01 septembre 1919. Il retrouvera son village complètement dévasté, son père et son oncle disparus. Il reconstruira son habitation hors les murs, épousera Amélie Hourlier, une voisine bourguignonne qui lui donnera six enfants.

Pour l'anecdote il sera rappelé le 26 août 1939 pour la seconde guerre mondiale et renvoyé dans ses foyers le 03 novembre 1939.



Le sergent Georges Pierlot



L'insigne du 155° RI

CELA S'EST PASSÉ À BRIMONT..

La salle polyvalente de Brimont sonne les trois coups.



Il y avait une chaude ambiance ce samedi 28 mai dans la salle polyvalente de Brimont où l'association La Brimontaise proposait une pièce de théâtre de la compagnie « Bulles en scène ». Les six comédiens de cette comédie riche en rebondissements ont transporté les nombreux spectateurs au coeur d'une enquête policière déjantée avec, pour toile de fond, une soirée anniversaire qui vire au cauchemar.



WEEK-END 14 JUILLET

Le temps a quelque peu refroidi les brimontais qui ne furent pas très nombreux à venir participer à la traditionnelle marche aux lampions.

le lendemain, un concours de boules a rassemblé une vingtaine d'équipes.

INFOS PRATIQUES



AGENDA

Loto de la Brimontaise le 23 octobre

Marché de Noël le 20 novembre

Téléthon le 3 décembre (concours de belote)

Noël des enfants le 11 décembre

www.brimont.fr

Retrouvez les actualités, agendas et autres informations sur notre site internet!

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Mercredi de 19h à 20 h

Samedi de 10h à 12h

03 26 49 65 43

mairie.brimont@wanadoo.fr

www.brimont.fr

ECOLE

Elémentaire Brimont

03 26 49 62 46

Maternelle Courcy

03 26 49 62 91

Elementaire Courcy

03 2649 63 00

GENDARMERIE

Witry-lès-Reims

03 26 07 17 11

MESSE

A l'église de Brimont

Dimanche 30 octobre à 10h30

Samedi 13 novembre à 18h30

PRESBYTERE

2, place de l'église

51220 Merfy

03 26 03 10 20

Père Cyril Goglin

Un habitant informé est un habitant satisfait...

Le Brimontais

